

261 Mention d'adresse bibliographique de films (NR) (Avant les RCAA 1 révisées)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Entreprise de production (R)

‡b Diffuseur (R)

‡d Date de production, de lancement, etc. (R)

‡e Producteur à contrat (R)

‡f Lieu de production, de lancement, etc. (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone est utilisée aux États-Unis pour effectuer des conversions rétrospectives de notices de catalogage d'avant les RCAA 1 (révisées). Elle est devenue périmée dans le format CAN/MARC en 1988. Cette zone donne de l'information sur l'adresse bibliographique comprenant la mention de production et de lancement du médium projeté. La zone sert uniquement pour le catalogage d'un médium projeté produit avant les règles de catalogage du chapitre 12 des RCAA révisés (qui se conforment aux spécifications de l'ISBD). Cette zone pourrait donc paraître sur des notices d'avant 1976 ou sur de nouvelles notices rétrospectives contenant des éléments de catalogage d'avant 1976. Pour le catalogage réalisé depuis 1975, on utilise la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**■ INDICATEURS**

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES**‡a – Entreprise de production**

La sous-zone ‡a contient le nom de la personne, de l'entreprise, de l'organisation responsable de l'ouvrage, directement ou à titre de commanditaire. L'entreprise de production est définie en tant qu'organisation ou personne qui exerce la responsabilité globale directe sur le processus physique nécessaire pour produire le matériel audiovisuel. La sous-zone ‡a est répétée lorsque deux entreprises de production conjointes ou plus sont mentionnées sans que leur nom soit rattaché par un syntagme tel que *en collaboration avec*.

261 ␣␣‡aCoronet Films,‡d1967.

261 ␣␣‡aEducation Development Center in association with National Film Board of Canada, ‡d1957.‡bReleased by National Film Board of Canada,‡d1959.

‡b – Diffuseur

La sous-zone ‡b contient le nom du diffuseur (diffuseur principal) lorsque l'ouvrage est diffusé par une entreprise autre que l'entreprise de production. La sous-zone ‡b peut inclure un nom de lieu, lorsque

Annexe H

celui-ci est compris dans la même locution que le nom du diffuseur. Lorsque la même entité a produit (réalisé) et diffusé le film dans le cadre d'un contrat, on utilise la sous-zone #b.

- 261 #b#aArchers Film Productions,#fLondon,#d1947.#bReleased in the U.S. by Universal International Films,#d1948.
261 #b#aAssociation of Classroom Teachers.#bMade and released by National Education Association Publications Division,#d1972.

#d – Date de production, de lancement, etc.

La sous-zone #d contient la date de lancement, de production ou de fabrication. La date peut se trouver à la suite de n'importe quel élément approprié de la mention de production. Chaque fois que l'on trouve une date, il faut placer celle-ci dans une sous-zone séparée #d.

- 261 #b#aUnited States Coast Guard,#d1973.
261 #b#aHulton Educational Publication,#fLondon,#d1974,#bReleased in the U.S. by International Film Bureau,#d1971.

#e – Producteur à contrat

Cette sous-zone contient le nom du producteur à contrat lorsque l'œuvre a été produite (et non pas diffusée) par une personne ou une organisation autre que le commanditaire. Le nom du producteur à contrat est donné à la suite du syntagme *Réalisé par*.

- 261 #b#aBoulton-Hawker Films,#fHadley, Eng.#eMade by D.C. Chipperfield.#bReleased in the U.S. by International Film Bureau,#d1971.

#f – Lieu de production, de lancement, etc.

La sous-zone #f porte sur la ville ou le pays où se situe le siège social principal de l'entreprise de production et (ou) de diffusion. Un nom de lieu qui fait partie du même syntagme que le nom de l'entreprise de diffusion est inscrit dans la sous-zone #b. Si la sous-zone ne comporte pas de lieu, on suppose qu'il s'agit des États-Unis.

- 261 #b#aCanada Dept. of Agriculture.#fOttawa,#aand National Film Board of Canada,#d1971.
261 #b#aProduzioni europee associate.#fRome;#aArturo Gonzalez,#fMadrid; #aConstantin Film,#fMunich.#bReleased in the U.S. by United Artists Corp.,#d1957.

#6 – Liaison

#8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 261 se termine par un point.

CONVERSION EN ZONES COURANTES

262 #a	convertie en	260 #b
262 #b	convertie en	260 #b
262 #d	convertie en	260 #c
262 #e	convertie en	260 #f
262 #f	convertie en	260 #a